

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FORET

du 14 octobre 2017 à 9 heures

Etaient présents : E. LEVEQUE, P. GUERIN , E. CURIEN, D. BALDUCCI,
J. HEMARD,

Excusés : M. GRANDJEAN , L. DELON

Eric LEVEQUE remercie les présents et leurs souhaite la bienvenue.

L'ordre du jour est abordé :

➤ Campagne d'exploitation 2018/2019 Septembre à septembre

Elle concernera l'exploitation des parcelles 8, 12, 19, 29 et 34, soit environ 40 ha 50 pour un volume de 1806 m3.

➤ Contrat d'approvisionnement Hêtres + Charmes

Des grumes de hêtres et de charmes seront vendues en contrat d'approvisionnement (environ 220 m3 de hêtres et 30 m3 de charmes) .

➤ Vente d'automne

Les grumes de chênes seront vendues à des professionnels.
(environ 300 m3)

➤ Bois de chauffage

Les inscriptions des habitants souhaitant faire leur bois de chauffage seront closes le 15 novembre 2017. Le tirage au sort aura lieu le 1er

décembre 2017 à 18h30 en mairie. La commission propose de reconduire la pénalité de 90 € à l'habitant inscrit qui n'effectuerait pas son lot. Cette disposition sera annoncée lors du tirage au sort le 1er décembre 2017. La commission propose que le prix du stère de quartier soit augmenté de 0,50 € soit après décision du conseil municipal 11 €

➤ Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel 2018 est présenté et devrait laisser un solde positif de 67213,90 €.

➤ État d'Assiettes des coupes 2018 (EA)

La commission forêt a accepté les propositions de Monsieur CURIEN concernant l'exploitation et la destination des coupes prévues en 2018.

➤ Destination des coupes de 2018

- Parcelles : 19, 34, vente en BF (bois façonné) pour environ 589 m³
- Parcelles : 8, 12a, 12t, 29 vente en BP (sur pied) pour environ 1216 m³

➤ Affouages 2017/2018

La commission forêt décide de ne pas passer au mode des "affouages" pour la distribution du bois de chauffage pour la campagne 2017/2018.

➤ Accessibilité de la forêt- barrières

Il est rappelé que la circulation en forêt des engins à moteur est interdite (mobbylottes, quads, motos, 4x4) .

➤ Visite des parcelles 6 et 7 (problèmes sanitaires)

La commission a constaté les dégâts provoqués par le scolyte sur une parcelle de résineux (parcelle 17) et les conséquences de la sécheresse sur les hêtres (parcelle 6 et 7) .

➤ Affaires diverses

Monsieur DIDIER, ancien adjudicateur de chasse, a laissé dans son lot un certain nombre de miradors qu'il aurait dû démonter. Une mise en demeure de démontage va lui être adressée prochainement.

Des habitants ont signalé que les marronniers bordant la route du champs de tir semblaient être malades. Une étude sera faite.

Chatel le 27 novembre 2017

Jean HEMARD
Secrétaire de séance

Eric LEVEQUE
Adjoint chargé de la forêt